



## Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2023

**Présents** : Stéphan MAURIN, Sophie BOISSIER, [Christelle FOLCHER](#), Thibaut MALGOUYRES, [Cyril DJALMIT](#), [Florence BOISSIER](#), [Catherine BLACLARD](#), Guillaume HARVOIS (visio), [François FOLCHER](#), Michèle BUISSON, [Lucie BONICEL](#), Mathieu PUCHERAL, [Gilles MERCIER](#), [Daniel MOLINES](#), [Clara ARBOUSSET](#)

**Excusés** : Olivier MALACHANNE, Matthias CORNEVAUX, Fabienne MOLINES, [Julie DELES](#)

**Secrétaire** : Catherine BLACLARD

### **Intervention de monsieur Lantieri pour Passe Montagne :**

Il commence par se féliciter de la collaboration entre la commune et le Foyer rural. Il fait remonter quelques bugs sur le logiciel de réservation des salles mais salue son existence.

Passe Montagne a beaucoup grandi depuis 2020, atteignant maintenant 90 adhérents avec beaucoup d'activités jeunesse avec 6 ou 7 événements / stages dans l'année. Il y a également eu la naissance d'un nouveau collectif au sein de l'association, les Malfêteurs. La gestion des événements est lourde, notamment parce que malgré le nombre d'adhérents il y a peu de participants au-delà du petit bureau. Philibert est assez inquiet pour le futur, notamment en ce qui concerne la gestion du matériel spécialisé. Philibert met également en avant que toutes les procédures se sont grandement complexifiées rendant toutes les étapes de la vie d'une association très lourdes et compliquées.

Il note que la CAF ne contribue pas au niveau de passe montagne car il n'y a pas d'Espace de Vie Sociale. C'est un système où une association héberge toutes les activités. Monsieur Djalmi lui répond sur cette question que la commune ne sera pas en mesure de mettre à disposition un lieu tant que la question du bâtiment de l'écomusée n'aura pas avancé et cette avancée n'est pas possible tout de suite. En effet le bâtiment, qui n'est pas encore propriété totale de la commune, va dans un premier temps héberger la mairie durant les travaux du bâtiment de la mairie. Ces travaux vont durer au moins jusqu'en 2025.

Philibert met en avant le fait que la salle polyvalente a été gérée en direct et façonnée par les associations mais qu'ils ont le sentiment que la salle est abandonnée par la mairie qui, selon lui, ne met pas en œuvre ce qu'il faudrait pour que le bâtiment soit sécuritaire et confortable.

Monsieur le maire lui répond que le covid, puis le rachat tardant de la part de la maison du mont lozère ont causé beaucoup de retard. Il est vrai qu'il manque du matériel et de l'entretien mais il est compliqué pour la commune d'engager des fonds, tout de suite très importants dans un bâtiment de cette importance, sans projet construit.

En termes de sécurité, la commission de sécurité est passée et a émis un avis favorable à l'ouverture des lieux. Cela n'a pas été le cas en 2018 et en 2020 et les travaux demandés ont été réalisés.

De plus, on a quand même un projet de changement de système de chauffage et des menuiseries extérieures. Un cabinet d'étude a été mandaté et doit faire un diagnostic et un projet.

Monsieur le Maire remercie monsieur Lantieri de son intervention et du travail effectué.

**Adoption du dernier compte rendu : unanimité**

**Délibérations :**

**- Décision de la commission sociale et gestion de l'électricité au foyer logement**

La Commission sociale réunion le 09 juin 2023 a décidé d'annuler la dette de monsieur Ali GAYRBEKOV concernant ses frais d'électricité pour les mois de novembre 2022 à janvier 2023 . Cette dette était d'un montant de 717,75 €

Le conseil municipal valide cette décision.

Il est ensuite expliqué qu'il n'y aura plus de facturation d'électricité aux locataires du Foyer logement. En effet cette refacturation est illégale et injuste dans la mesure où les locataires ne bénéficient alors pas du bouclier tarifaire de l'Etat.

Enedis est venu pour étudier la possibilité de relier chaque appartement à l'électricité de façon indépendante et autonome. Une étude a été demandée aux architectes en charge du projet de restauration du bâtiment pour essayer de faire ces travaux de façon à ce qu'ils s'intègrent dans le futur projet.

**Demande de subvention auprès du Département pour la réfection du Pont de St Maurice**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation du pont routier de St Maurice de Ventalon mené par le Département. La commune est propriétaire d'une partie du foncier et des ouvrages de canalisation d'eau pluviale.

Dans le cadre de ce projet une demande de participation de la commune aux frais était demandée par le département. Cette participation s'élève à 54 000 € TTC.

Jugeant le projet beaucoup trop onéreux, le conseil s'est prononcé contre. Une lettre a été envoyée au Département pour l'informer de la décision du conseil municipal le 23 mars 2023.

Le Département a fait une nouvelle offre par courrier du 9 mai 2023, proposant un paiement à compter de l'exercice comptable 2023 et invitant la commune à demander une subvention pour la part lui restant à charge.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

## **Achat d'un lot immobilier dans le bourg du Pont de Montvert et de terrains dans les hameaux de L'Hôpital et sous le Serre :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal une opportunité d'achat d'un ensemble immobilier situé dans le bourg du Pont de Montvert, au foirail.

Sont concernées les parcelles F 1013 (87m<sup>2</sup> - bâtiment) D822 (120 m<sup>2</sup> - jardin) D821 (21 m<sup>2</sup> - jardin), D 820 (29m<sup>2</sup> - jardin) D 993 (47 m<sup>2</sup> - bâtiment) D 828 (68m<sup>2</sup>) et D 827 (41m<sup>2</sup> - bâtiment) pour une contenance totale de 413 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles regroupent donc un terrain de 170 m<sup>2</sup> et un ensemble de trois appartements dans trois bâtisses différentes gérées en copropriété.

Ainsi, la parcelle 993 est un studio (28m<sup>2</sup> Carrez) en rez-de-chaussée situé sous la maison de Madame Rozzo. Il est à rénover.

La parcelle 1013 un studio rdc (30 m<sup>2</sup> Carrez) avec cave de 14 m<sup>2</sup>, à rénover totalement.

Les parcelles 827 et 828 comprennent un appartement (72m<sup>2</sup>) au 2ème étage et des combles en copropriété et non aménageables. Cet appartement nécessite d'être remis au goût du jour. Des travaux de toiture, chauffage, menuiserie, isolation et électricité sont à prévoir.

Ce lot est associé à deux groupes de parcelles :

Les parcelles C 068 (1 204m<sup>2</sup>) et C 067 (4 690m<sup>2</sup>) situées à la Blache entre la RD 998 et la RD 20 qui sont boisées et situées en zone agricole.

Ainsi que les parcelles B 250 (182 m<sup>2</sup>), B 007 (16 030 m<sup>2</sup>), B 008 (1 775 m<sup>2</sup>), B 488 (2 050 m<sup>2</sup>), B 499 (2 400m<sup>2</sup>), B 478 (3 665m<sup>2</sup>) B 481 (2 555m<sup>2</sup>) à L'Hôpital en zone coeur de Parc et dont une partie se trouve en zone humide.

Le Conseil municipal, décide de déposer une offre d'achat pour la totalité de ce lot immobilier pour un montant total de 62 000 € et demande à Monsieur le maire de contracter un emprunt permettant le financement de cet achat.

**Projet immobilier de Fontchaldette :** Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les étapes précédentes du projet de création d'un lotissement à Fontchaldette. En effet, après la défection des deux bailleurs sociaux intervenant en Lozère, la commune s'est tournée vers la SELO pour une mission de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Cependant, la SELO a conseillé aux élus de réaliser une étude pré-opérationnelle avant de se lancer dans des frais de plus grande importance. Cette étude a pour objectif de définir les différents types de montage possible.

La mission proposée par la SELO comprend :

### **Mission de base : AMO études (6 000 € HT - 7 200 € TTC)**

1. Elaboration de l'ensemble des pièces administratives de la consultation ;
2. Rédaction du rapport d'analyse des offres et aide au choix des prestataires ;
3. Préparation des courriers aux candidats écartés et pré-information du candidat pressenti ;

4. Rédaction de la décision ou délibération, mise au point et notification du marché ;
5. Suivi des phases de l'étude ;
6. Participation aux réunions (du lancement au rendu des études).

**Option : étude pré-opérationnelle (4 000 € HT - 4 800 € TTC)**

7. la recherche de potentielles subventions publiques en cohérence avec le projet,
8. La réalisation d'une approche bilan des projets envisagés,
9. La comparaison des différents modes de portage,
10. La synthèse et la présentation de l'ensemble de ces prestations dans un rapport global de mission étude.

Les prestataires dont il est question dans la mission de base sont les cabinets d'étude qui seront chargés des études pré-opérationnelles : Études techniques et études de programmation. Le prix de ces prestations dépendra du résultat de la consultation (phases 1 à 4 de l'AMO).

Le Conseil valide l'offre de la SELO.

**Modalités concernant la passation des actes pour la régularisation foncière des voiries du village**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du précédent mandat, une opération de régularisation de la voirie communale avait été lancée. En effet, une grande partie de cette voirie a été construite, ou déplacée en dehors du domaine communal. Il convient donc de réaliser les opérations foncières permettant à la commune de retrouver la pleine propriété de ses voies.

Le Cabinet Fagge avait été mandaté pour préparer la régularisation d'un certain nombre de ces voies.

Aujourd'hui, il demande au Conseil de fixer les modalités de rachat des m<sup>2</sup> sur lesquels repose l'emprise de la voirie.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**FIXE** le prix de **0.15 € au m<sup>2</sup>**, décidant de s'aligner sur les prix pratiqués par le Département pour les régularisations de voirie, pour toutes les opérations foncières nécessaires à la régularisation des voiries communales dans le cas où un échange ne serait pas possible.

**PRECISE** que cette délibération n'annule pas d'éventuels accords antérieurs dans la mesure où ces derniers pourraient être étayés par un écrit.

**Point sur les travaux :**

- Le 1<sup>er</sup> juin a eu lieu la réunion préparatoire du PV 2023 et hier une première réunion modificative. C'est l'entreprise Germain qui est retenue. Elle commencera sur le Pont de Montvert dès le 3 juillet par le Pré Platon.
- Caguefer : le marché a été notifié à AB Travaux avec TP Molines comme sous-traitant pour un montant de 211 000 € HT. Les travaux vont commencer par un apport de matériel en juillet, mais le chantier en lui-même commencera fin mars.
- Ruisseau des Pouzets : le dossier a été remis aux propriétaires des terrains pour avis.
- Fauchage : il y a une fuite entre la boîte et le moteur, l'engin est reparti à Marvejols.

**Biens communaux :**

- Devis pour la toiture des garages communaux de St Maurice, les chenaux du Temple de St Maurice, un velux chez monsieur Fort et un bout de gouttière à l'ancienne poste.
- La CCCML nous a chargés de trouver des locataires pour la Maison de Marie (maison d'habitation avec un atelier / boutique) et l'ancien presbytère.
- Les travaux pour la crèche provisoire de Fraissinet ont commencé.

**Point RH :**

- Ont été embauchés en mai sur des CDD de 6 mois : Luc SPINEUX et Sylvain MAZOYER
- Maximin PANTEL est embauché du 8 juillet au 31 août
- David BONIOL : du 15 mai au 18 novembre
- Carole BENCHETRIT : Sur un poste de soutien administratif
- Alexandra PIT : sur le poste de Doris, Gîte communal, Champlong et la régie.

**Place de la Moline :** Il y a eu une réunion publique le 3 juin. Une maquette a été réalisée lors de cette journée, regroupant les propositions et les consensus ayant émergés. Une réunion de rendu sera organisée début juillet.

**Communication :** le Bulletin Municipal de cet été sera un bilan de mi-mandat.

**Éclairage au Chambon :** Le lampadaire qui a été supprimé ne sera pas remplacé. Le conseil considère qu'il est absurde de mener une politique de réduction de l'éclairage public et de rajouter un lampadaire qui ne servira que durant la période hivernale durant une heure en début de nuit.

**Maison de santé :** Deux grands algecos ont été trouvés à la location pour héberger les personnels de santé durant les travaux de la maison de santé.

**Compte rendus de réunions:**

- **Logements vacants** : il y a une trentaine de logements vacants sur la commune. On va entamer une procédure pour essayer d'inciter les gens à faire des travaux de rénovation car ils peuvent être financés à 40 %.

**Questions diverses :**

La route des crêtes va être fermée du 3 juillet au 25 juillet entre l'embranchement de l'espinas et la destourbe.

**Prochain conseil municipal : 24 juillet 2023**